

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2242

22 septembre 2011

SOMMAIRE

A + I Zaljevic S.à r.l.	107581	European W2W Participations S.à r.l. ..	107603
Amisa Investments S.à r.l.	107592	Euroports Benelux S.A.	107603
Apex Services S.à r.l.	107616	Euroports Holdings S.à r.l.	107612
Aviapartner LH3 S.à r.l.	107611	Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	107604
BJS Holdings 1 SNC	107606	Ferinox S.à r.l.	107614
BMO Finance Company II	107570	Finavest	107604
Camelot Holding S.A., SPF	107593	Finial Sàrl	107614
Cegyco S.A.	107616	Flash Distribution S.à r.l.	107613
Centrale Agricole du Marketing et des Echanges	107593	Flash Distribution S.à r.l.	107613
Centralfood-Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises S.à r.l.	107594	Flash Distribution S.à r.l.	107613
Centre Logistique de Bettembourg	107594	Garantidata International S.A.	107614
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	107594	Garantidata International S.A.	107615
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	107595	Garantidata International S.A.	107615
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	107594	Garantidata International S.A.	107614
CETP II Participations S.à r.l. SICAR ...	107595	Garantidata International S.A.	107615
CFL Cargo	107595	Genius International S.A.	107616
CFL-Evasion S.A.	107596	Global Investors	107616
CFL Multimodal s.a.	107595	Harsco Metals Luxembourg S.A.	107615
Chinna S.A., SPF	107596	I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV ..	107602
CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l.	107581	Janac Investors S.à r.l.	107613
CPI Capital Partners Financing S.à r.l. ..	107582	JPMorgan Private Bank Funds I	107581
Crossroads S. à r. l.	107602	Lexington Programming Services S.à r.l.	107582
CTR Machinery S. à r. l.	107602	Minit S.A.	107603
Del Corso S.à r.l.	107603	Northern Blue 2009 S.A.	107593
DesCap S.A.	107602	Oltima Art	107592
Dialogue S.A.	107582	Paris Holdings S.à r.l.	107605
Don Quichote S.à r.l.	107602	Rembrandt II S.à r.l.	107614
EAVF Finance S.à r.l.	107604	Rembrandt I S.à r.l.	107612
EAVF Finance S.à r.l.	107604	Semfra S.à r.l.	107606
Eclipp L	107605	ServiceAcademy	107596
Egos S.A.	107605	TNA Consulting S.A.	107592
		Unitec S.A.	107613

BMO Finance Company II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.782.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BMO Finance Company II, a “société à responsabilité limitée” (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 4,322,000, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the “Company”).

There appeared:

Bank of Montreal Holding, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Canada, having its head office address at 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9 and registered under corporation number 342764-1, (the “Sole Shareholder”);

Here represented by Me Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 4,322,000 shares, with a nominal value of USD 1 each, representing the whole share capital of the Company divided into the following classes of shares:

- 647,000 class A mandatory redeemable preferred shares;
- 650,000 class B mandatory redeemable preferred shares;
- 25,000 class A ordinary shares; and
- 3,000,000 class B ordinary shares;

are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of several classes of mandatory redeemable preferred shares (“MRPS”);
2. Increase of the share capital by the issuance of new shares, subject to the payment of a global share premium (whether allocated to the legal reserve or not) attached to the MRPS newly issued;
3. Subscription, intervention and payment of (i) the newly issued shares and (ii) the global share premium (whether allocated to the legal reserve or not) attached to the MRPS newly issued, by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
4. Subsequent amendment of articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved:

- (i) to create three additional classes of MRPS namely class C MRPS, class D MRPS and class E MRPS;
- (ii) to attach specific redemption, dividend, voting and liquidation rights to the newly issued MRPS, as assigned in articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company as amended pursuant to the fourth resolution below.

Second resolution

Further to the above resolution, it is resolved:

(i) to increase the share capital of the Company by an amount of USD 450,000 (four hundred and fifty thousand US Dollars) so as to raise it from USD 4,322,000 (four million three hundred and twenty-two thousand US Dollars) to USD 4,772,000 (four million seven hundred and seventy-two thousand US Dollars) by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of USD 1 each:

- 150,000 (one hundred and fifty thousand) class C MRPS (the “Class C MRPS”), subject to the payment of a share premium of an amount of USD 999 (nine hundred and ninety-nine US Dollars) per Class C MRPS for a global amount of USD 149,850,000 (one hundred and forty-nine million eight hundred and fifty thousand) to be allocated to (i) a distributable

item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 149,372,800 (one hundred and forty-nine million three hundred and seventy-two thousand eight hundred) and (ii) to a non distributable item of the balance sheet as legal reserve up to an amount of USD 477,200 (four hundred and seventy-seven thousand two hundred);

- 200,000 (two hundred thousand) class D MRPS (the "Class D MRPS"), subject to the payment of a share premium of an amount of USD 999 (nine hundred and ninety-nine US Dollars) per Class D MRPS for a global amount of USD 199,800,000 (one hundred and ninety-nine million eight hundred thousand) to be fully allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium; and

- 100,000 (one hundred thousand) class E MRPS (the "Class E MRPS"), subject to the payment of a share premium of an amount of USD 999 (nine hundred and ninety-nine US Dollars) per Class E MRPS for a global amount of USD 99,900,000 (ninety-nine million nine hundred thousand) to be fully allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium;

(the "New Shares");

(ii) that any share premium paid on a MRPS shall be booked in that appropriate share premium account specific to each class of MRPS and such share premium (whether allocated to the legal reserve or not) shall remain attached to the class of MRPS for which it has been paid.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of USD 450,000,000 (four hundred and fifty million US Dollars).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 450,000 (four hundred and fifty thousand US Dollars) by subscribing to the New Shares and paying the share premium attached to each Class C MRPS, Class D MRPS and Class E MRPS for a total global amount of USD 449,550,000 (four hundred and forty-nine million five hundred and fifty thousand US Dollars), the whole being fully paid up by way of a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions it is resolved to amend article 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 4,772,000 (four million seven hundred and seventy-two thousand US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 647,000 (six hundred and forty-seven thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS");

- 650,000 (six hundred and fifty thousand) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS");

- 150,000 (one hundred and fifty thousand) class C mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS");

- 200,000 (two hundred thousand) class D mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS");

- 100,000 (one hundred thousand) class E mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS");

- 25,000 (twenty-five thousand) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"); and

- 3,000,000 (three million) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");

(the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS and the Class E MRPS are hereinafter collectively and individually referred to as the "MRPS"; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Ordinary Shares" and individually as an "Ordinary Share"; and the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

Each Ordinary Share is issued with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and no share premium attached and each MRPS is issued with a nominal value of USD 1 and a share premium attached thereto amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars), for a global amount of USD 1,000 (one thousand US Dollars).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

" **Art. 10. Redemption of Shares.** The Company may redeem its own Shares at any time at the discretion of the board of managers and the shareholder(s) hereby undertake(s) to vote in favor of such redemption; however, the redemption takes place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Where MRPS are issued by the Company, the following provisions shall apply:

- at any time, each MRPS is redeemable in cash or in kind at a price corresponding to the capital and share premium (whether allocated to the legal reserve or not) represented by the redeemed MRPS, plus any Preferential Dividend (as defined under article 20 below) accrued but not yet declared on the MRPS redeemed as of the date of such redemption (the "MRPS Redemption Price");

- the Class A MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the "Class A MRPS Maturity Date");

- the Class B MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the "Class B MRPS Maturity Date");

- the Class C MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the "Class C MRPS Maturity Date");

- the Class D MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the "Class D MRPS Maturity Date")

- the Class E MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the "Class E MRPS Maturity Date" and together with the Class A MRPS Maturity Date, the Class B MRPS Maturity Date, the Class C MRPS Maturity Date and the Class D MRPS Maturity Date, the "MRPS Maturity Date");

- in case of redemption of MRPS, the Company may discharge the redemption price by transferring to the holders of MRPS to be redeemed any receivables owing to the Company by any affiliate of the Company, or any other person with a Standard & Poor's credit rating of at least A-, or any marketable securities, such receivables or securities to be valued for these purposes at the higher of the nominal value or the market value of the receivable(s) to be transferred;

- however, on the relevant MRPS Maturity Date, if the assets available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the corresponding MRPS, the redemption of all the corresponding MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the MRPS Redemption Price due on the relevant MRPS Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the assets available for redemption on the relevant MRPS Maturity Date, the remaining part of the MRPS Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient assets available for redemption for this purpose;

- in any case, where the Company is not in a financial position to pay all of its debts that are due, the payment of the MRPS Redemption Price is subordinated to the prior payment of such creditors of the Company;

- upon redemption of (all or part of) MRPS, as long as the MRPS Redemption Price of the redeemed MRPS has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares;

- no Ordinary Shares shall be redeemed by the Company until the MRPS have all been redeemed.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital and share premium attached to the redeemed Shares (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly."

" **Art. 20. Dividends.** Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, subject to the allocation of the legal reserve and subject to decision of distribution of dividend by the shareholders,

(i) the Class A MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class A MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class A MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Class A MRPS Preferential Dividend"); however, the Class A MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class A MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class A MRPS; and

(ii) the Class B MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class B MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class B MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Class B MRPS Preferential Dividend"); however, the Class B MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class B MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class B MRPS;

(iii) the Class C MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class C MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class C MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Class C MRPS Preferential Dividend"); however, the Class C MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when,

declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class C MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class C MRPS;

(iv) the Class D MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class D MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class D MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Class D MRPS Preferential Dividend"); however, the Class D MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class D MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class D MRPS;

(v) the Class E MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class E MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class E MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the "Class E MRPS Preferential Dividend"); however, the Class E MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class E MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class E MRPS;

Where:

"Class A MRPS Rate of Return" means for each Class A MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.495% per annum to the Class A MRPS LIBOR Index Rate for such Class A MRPS Rate of Return Period.

"Class A MRPS Rate of Return Period" means the period commencing on the date of issuance of Class A MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class A MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class A MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class A MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class A MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class A MRPS Rate of Return for each Class A MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class A MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"Class A MRPS LIBOR Index Rate" means (i) for the Class A MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class A MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class A MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class A MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class A MRPS Rate of Return Period.

"Class B MRPS Rate of Return" means for each Class B MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.5385% per annum to the Class B MRPS LIBOR Index Rate for such Class B MRPS Rate of Return Period.

"Class B MRPS Rate of Return Period" means the period commencing on the date of issuance of Class B MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class B MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class B MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class B MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class B MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class B MRPS Rate of Return for each Class B MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class B MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"Class B MRPS LIBOR Index Rate" means (i) for the Class B MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class B MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class B MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class B MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class B MRPS Rate of Return Period.

"Class C MRPS Rate of Return" means for each Class C MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.5385% per annum to the Class C MRPS LIBOR Index Rate for such Class C MRPS Rate of Return Period.

"Class C MRPS Rate of Return Period" means the period commencing on the date of issuance of Class C MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class C MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class C MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class C MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class C MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class C MRPS Rate of Return for each Class C MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class C MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"Class C MRPS LIBOR Index Rate" means (i) for the Class C MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class C MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class C MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class C MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class C MRPS Rate of Return Period.

"Class D MRPS Rate of Return" means for each Class D MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.5385% per annum to the Class D MRPS LIBOR Index Rate for such Class D MRPS Rate of Return Period.

"Class D MRPS Rate of Return Period" means the period commencing on the date of issuance of Class D MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class D MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class D MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class D MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class D MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class D MRPS Rate of Return for each Class D MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class D MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"Class D MRPS LIBOR Index Rate" means (i) for the Class D MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class D MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class D MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class D MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class D MRPS Rate of Return Period.

"Class E MRPS Rate of Return" means for each Class E MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.5385% per annum to the Class E MRPS LIBOR Index Rate for such Class E MRPS Rate of Return Period.

"Class E MRPS Rate of Return Period" means the period commencing on the date of issuance of Class E MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class E MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class E MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class E MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class E MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class E MRPS Rate of Return for each Class E MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class E MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

"Class E MRPS LIBOR Index Rate" means (i) for the Class E MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class E MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class E MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundred-thousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class E MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11.00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class E MRPS Rate of Return Period.

"Bank Business Day" means any day other than a Saturday or Sunday on which banks are generally open for business in New York, New York and London, England.

"LIBOR01 Page" means the display designated as "LIBOR01 Page" on the Reuters Service (or such other page as may replace the LIBOR01 Page on that service or such other service as may be nominated by the British Bankers' Association as the information vendor for the purpose of displaying British Bankers' Association Interest Settlement Rates for U.S. Dollar deposits).

Where the Company is not in a financial position to pay all of its debts that are due, the payment of the Preferential Dividends is subordinated to the prior payment of such creditors of the Company.

Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

Holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the Preferential Dividends, as allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 6,800.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BMO Finance Company II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 4.322.000 USD, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu:

Bank of Montreal Holding Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon le Bank Act (Canada), ayant son siège social au 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9, et enregistrée sous le numéro 342764-1 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Me Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que les 4.322.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 647.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A;
- 650.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B;
- 25.000 parts sociales ordinaires de classe A; et
- 3.000.000 parts sociales ordinaires de classe B;

sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de plusieurs classes de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire («MRPS»);
2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale (allouée à la réserve légale ou non) attachée aux MRPS nouvellement émises;
3. Souscription, intervention et paiement (i) des nouvelles parts sociales et (ii) de la prime d'émission globale (allouée à la réserve légale ou non) attachée aux MRPS nouvellement émises au moyen d'un apport en numéraire de l'associé unique de la Société;
4. Modification subséquente des articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé:

(i) de créer trois classes supplémentaires de MRPS, nommément la classe C de MRPS, la classe D de MRPS et la classe E de MRPS; et

(ii) d'octroyer des droits spécifiques de rachat, de dividende, de vote et de liquidation aux MRPS, lorsqu'elles sont créées et émises par la Société, tels qu'attribués par les articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société, tels que eux-mêmes modifiés en application de la quatrième résolution ci-après.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, il est décidé:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 450.000 USD (quatre cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 4.322.000 USD (quatre millions trois cent vingt-deux mille dollars américains) à 4.772.000 USD (quatre millions sept cent soixante-douze mille dollars américains) par la création et l'émission des parts sociales suivantes d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune:

- 150.000 (cent cinquante mille) MRPS de classe C (les «MRPS de Classe C»), moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) par MRPS de Classe C pour un montant global de 149.850.000 USD (cent quarante-neuf millions huit cent cinquante mille dollars américains), devant être allouée à (i) un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission pour un montant de 149.372.800 USD (cent quarante-neuf millions trois cent soixante-douze mille huit cents dollars américains) et (ii) une réserve légale non distribuable pour un montant de 477.200 USD (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains);

- 200.000 (deux cent mille) MRPS de classe D (les «MRPS de Classe D»), moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) par MRPS de Classe D, pour un montant global de 199.800.000 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cents mille dollars américains) devant être allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission; et

- 100.000 (cent mille) MRPS de classe E (les «MRPS de Classe E»), moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) par MRPS de Classe E, pour un montant global de 99.900.000 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cents mille dollars américains) devant être allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission;

(les «Nouvelles Parts Sociales»);

(ii) que toute prime d'émission payée pour une MRPS doit être comptabilisée dans le compte prime d'émission spécifique à chaque classe de MRPS et que cette prime d'émission (allouée à la réserve légale ou non) doit demeurer attachée à la classe de MRPS pour laquelle elle a été payée.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, par un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant de 450.000.000 USD (quatre cent cinquante millions de dollars américains).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 450.000 USD (quatre cent cinquante mille dollars américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales et en payant la prime d'émission attachée à chacune des MRPS de Classe C, MRPS de Classe D et MRPS de Classe E pour un montant global de 449.550.000 USD (quatre cent quarante-neuf millions cinq cent cinquante mille dollars américains), le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 4.772.000 USD (quatre millions sept cent soixante-douze mille dollars américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 647.000 (six cent quarante-sept mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS de Classe A»);

- 650.000 (six cent cinquante mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B»);

- 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe C (les «MRPS de Classe C»);

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe D (les «MRPS de Classe D»);

- 100.000 (cent mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe E (les «MRPS de Classe E»);

- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»); et

- 3.000.000 (trois millions) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);

(les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B, les MRPS de Classe C, les MRPS de Classe D et les MRPS de Classe E sont collectivement et individuellement désignées ci-après par «MRPS»; les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B sont collectivement désignées ci-après par «Parts Sociales Ordinaires» et individuellement par «Part Sociale Ordinaire»; et les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par «Parts Sociales» et individuellement par «Part Sociale»).

Chaque Part Sociale Ordinaire est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) sans prime d'émission attachée, et chaque MRPS est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) et une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre vingt-dix-neuf dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD (mille dollars américains).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment à la discrétion du conseil de gérance et le(s) associé(s) s'engage(nt) à voter en faveur d'un tel rachat; toutefois, le rachat ne peut avoir lieu que pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Lorsque des MRPS ont été émises par la Société, les conditions suivantes doivent être remplies:

- à tout moment, chaque MRPS est rachetable en espèces ou nature à un prix correspondant au montant de capital et de prime d'émission (allouée à la réserve légale ou non) représenté par la MRPS rachetée, augmenté de tout Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 20 ci-après) couru mais non déclaré, auquel donne droit la MRPS rachetée, à la date du rachat (le «Prix de Rachat des MRPS»);

- les MRPS de Classe A doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment, mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe A»);

- les MRPS de Classe B doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment, mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe B»);

- les MRPS de Classe C doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment, mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe C»);

- les MRPS de Classe D doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment, mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe D»); et

- les MRPS de Classe E doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment, mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe E» et collectivement avec la Date d'Echéance des MRPS de Classe A, la Date d'Echéance des MRPS de Classe B, la Date d'Echéance des MRPS de Classe C et la Date d'Echéance des MRPS de Classe D, la «Date d'Echéance des MRPS»);

- dans l'hypothèse d'un rachat de MRPS, la Société peut régler le prix de rachat en transférant aux associés détenant des MRPS devant être rachetées, toutes créances dues à la Société par toute entité affiliée à la Société, ou toute autre personne à qui le «Standard & Poor's» attribue une note de crédit d'au minimum A-, ou tout titre de placement, ces créances ou titres venant à être transférés devant être évalués à cette fin à la plus haute des deux valeurs entre leur valeur nominale ou de leur valeur de marché;

- toutefois, à la Date d'Echéance des MRPS pertinente, si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS ne sera pas pour autant entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat des MRPS dû à la Date d'Echéance des MRPS pertinente. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux associés détenant des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles pour le rachat à la Date d'Echéance des MRPS pertinente, la partie restante du Prix de Rachat des MRPS devant être versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes pour le rachat;

- en toutes hypothèses, lorsque la Société n'est pas financièrement en mesure de payer tout ou partie de ses dettes exigibles, le paiement du prix de Rachat des MRPS est subordonné au paiement préalable des créanciers correspondant de la Société;

- en cas de rachat (de tout ou partie) de MRPS, tant que le Prix de Rachat des MRPS n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires;

- aucune Part Sociale Ordinaire ne doit être rachetée tant que les MRPS n'auront pas toutes été rachetées.

Le rachat de toutes Parts Sociales doit être décidé au moyen d'une résolution approuvée par les associés à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales rachetées doivent être annulées et le capital social de la Société, ainsi que la prime d'émission attachée aux Parts Sociales rachetées (s'il en existe une) incluant la portion correspondante allouée à la réserve légale le cas échéant, doivent être réduits corrélativement.»

« **Art. 20. Dividendes.** Lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, sous réserve de l'allocation de la réserve légale et sous réserve qu'une décision des associés approuve la distribution de dividendes:

(i) les MRPS de Classe A donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe A appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe A; et

(ii) les MRPS de Classe B donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe B appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe B;

(iii) les MRPS de Classe C donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe C appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe C»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe C devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe C commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe C;

(iv) les MRPS de Classe D donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe D appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe D et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe D»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe D devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe D commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe D;

(v) les MRPS de Classe E donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe E appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe E et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe E»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe E devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe E commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe E;

Etant précisé que:

«Taux de Rendement des MRPS de Classe A» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,495% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe A.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe A doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe A de chaque Période

du Taux de Rendement des MRPS de Classe A, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe A» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11.00 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A.

«Taux de Rendement des MRPS de Classe B» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,5385% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe B.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe B et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe B doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe B de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe B, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe B» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B commençant à la date d'émission des MRPS de Classe B et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11.00 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B.

«Taux de Rendement des MRPS de Classe C» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,5385% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe C.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe C et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe C doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe C de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe C, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe C» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C commençant à la date d'émission des MRPS de Classe C et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe C.

«Taux de Rendement des MRPS de Classe D» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,5385% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe D.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe D et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe D doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe D de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe D, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe D» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D commençant à la date d'émission des MRPS de Classe D et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11.00 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe D.

«Taux de Rendement des MRPS de Classe E» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,5385% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe E.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe E et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe E doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe E de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe E, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe E» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E commençant à la date d'émission des MRPS de Classe E et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11.00 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe E.

«Jour Ouvrable Bancaire» signifie tout jour autre qu'un samedi ou dimanche pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au commerce à New York, Etat de New-York, et à Londres, Angleterre.

«Page LIBOR01» signifie la fenêtre d'affichage désignée comme «Page LIBOR01» disponible sur le Service Reuters (ou toute autre page qui pourrait remplacer la Page LIBOR01 sur ce service, ou tout autre service tel qu'il pourrait être nommé par la «British Bankers' Association» devant servir à afficher le «British Bankers' Association Interest Settlement Rates» relatif aux dépôts en dollars américains).

Lorsque la Société n'est pas financièrement en mesure de payer tout ou partie de ces dettes qui sont échus, le paiement des Dividendes Préférentiels est subordonné au paiement préalable desdits créanciers de la Société.

Les associés détenant des MRPS n'ont droit à aucun dividende à l'exception des Dividendes Préférentiels.

Les associés détenant des Parts Sociales Ordinaires ont un droit à recevoir un dividende sur, et dans la mesure où, des fonds sont également disponibles pour le paiement de dividendes après le paiement des Dividendes Préférentiels, tel que décidé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts, est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation GRE/2011/2480. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106028/621.

(110121908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

—
*Extrait des Décisions prises lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2011*

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Benoit Dumont, Monsieur Alain Feis et Monsieur Jean Fuchs en date du 29 juillet 2011, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2012.

Au 29 juillet 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Benoit Dumont
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Morgan Private Bank Funds I
Au nom et pour le compte de
JP Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011111985/23.

(110127404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

A + I Zaljevic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4318 Esch-sur-Alzette, 1, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.610.

—
*Extrait de la décision de
l'associé unique du 22 juillet 2011*

L'associé unique aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Ismail ZALJEVIC est révoqué de son poste de gérant administratif de la société.

Deuxième Résolution

Monsieur Hagen GERSTMANN est révoqué de son poste de gérant technique de la société.

Troisième Résolution

Monsieur M. Denis DEDIC, demeurant à D-46414 Rhede, 5, Brinkstrasse, est nommé au poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

La société A + I ZALJEVIC Sàrl

Référence de publication: 2011107227/18.

(110120956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.927.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 06th June 2011

Le gérant de la Société a décidé en date du 6th June 2011 de transférer le siège de la Société du 14-16 Rue Philippe, II, Luxembourg, L-2340, au 44, Avenue J.F Kennedy, Kirchberg, Luxembourg, L-1855 avec effet au 24th June, 2011.

Luxembourg, le 6th June 2011.

John Cassin
Manager

Référence de publication: 2011107263/14.

(110120353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

CPI Capital Partners Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.948.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 06th June 2011

Le gérant de la Société a décidé en date du 6th June 2011 de transférer le siège de la Société du 14-16 Rue Philippe, II, Luxembourg, L-2340, au 44, Avenue J.F Kennedy, Kirchberg, Luxembourg, L-1855 avec effet au 24th June, 2011.

Luxembourg, le 6th June 2011.

John Cassin
Manager

Référence de publication: 2011107264/14.

(110120349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Dialogue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.555.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juillet 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DIALOGUE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011107278/16.

(110121048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Lexington Programming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.363.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh day of May, before Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée) whose registered office is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of USD 1,284,531 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Lexington Programming Services Ltd., a company existing and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the registration number 79636 (the Company),

represented by Camilo Luna, lawyer, residing professionally at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Buenos Aires, on 24 May 2011, for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l. is the sole shareholder of the Company and that the entirety of the share capital of the Company is hence duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice;

II. that the Sole Shareholder resolved by written resolutions dated 24 May 2011 (i) that the Company shall discontinue as a company existing and organised under the laws of the Cayman Islands and shall continue as a Luxembourg private limited liability company and (ii) to transfer the registered office and the place of central management of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company dated as of 15 May 2011 (the Balance Sheet) that the net assets of the Company amount to USD 1,395,452.28 which correspond at least to the equity of the Company and (ii) a certificate issued by the management of the Company (the Certificate), that since the date of the Balance Sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred, which would have depreciated the net asset value of the Company (copies of (i) the written resolutions of the Sole Shareholder referred to in item III here above, (ii) the Balance Sheet and (iii) the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities); and

IV. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. transfer of the Company's registered office and the place of central management from Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands to 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, effective as of 27 May 2011 and as a result, change the nationality of the Company, at the present time of Cayman Islands nationality to Luxembourg nationality;

2. continuation of the Company under the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lexington Programming Services S.à r.l." and amendment and full restatement of the Company's articles of association (the Articles) for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg and setting of the share capital of the Company at USD 20,000, represented by 20,000 shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each, all of which are to be held by the Sole Shareholder and to allocate to the share premium reserve USD 1,375,452.28 (one million three hundred seventy-five thousand four hundred fifty two dollars and twenty eight cents of the United States of America);

3. approval of the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company;

4. confirmation of the establishment of the registered office of the Company at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

5. appointment of the Company's new managers;

6. determination of the dates of the Company's financial year; and

7. miscellaneous. These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, the Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the Company's registered office and place of place of central management of the Company from Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands to 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, effective as of 24 May 2011.

As a result of the above, the Meeting resolves to change the nationality of the Company, at the present time of Cayman Islands nationality to Luxembourg nationality and that such change does not affect the continuity of life of the Company which shall remain one and the same body corporate.

Second resolution

Based on the actual balance sheet as well as the Certificate, the net asset value of the Company amounts to USD 1,395,452.28 (one million three hundred ninety-five thousand four hundred fifty two dollars twenty eight cents of the United States of America).

As a result, the Meeting resolves to:

(i) allocate USD 20,000 (twenty thousand dollars of the United State of America) to the share capital of the Company represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each, all of which are to be held by the Sole Shareholder; and

(ii) allocate the difference between the net assets value and the share capital to the share premium reserve of the Company for an amount of USD 1,375,452.28 (one million three hundred seventy five thousand four hundred fifty two dollars and twenty-eight cents of the United States of America).

The Meeting further resolves to continue the Company under the legal form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lexington Programming Services S.à r.l." and to amend and fully restate the Articles for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg, as follows:

Art. 1. Name.

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Lexington Programming Services S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital.

The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand dollar of the United States of America), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each.

Art. 6. Amendments to the share capital.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager(s) will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members (including at least one A and one B manager) is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting (including at least one A manager).

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The

date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s).

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders.

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year.

The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements.

Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor (commissaire) - External auditor (réviseur d'entreprise agréé).

In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company as of 27 May 2011.

Fourth resolution

The Meeting confirms the establishment of the registered office of the Company at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

107587

Fifth resolution

The Meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Alberto Imar, born in Buenos Aires, Argentina on the 21st December 1961 whose address is at Tequendama I - Apto.203,Parada 6, Punta Del Este, Uruguay; and

- Paul Savoldelli, born in California, United States of America, on the 12th February 1959, whose address is at 5332 Ravine Dr, Dallas, Texas;

The Meeting appoints as B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Johanna Dirkje Martina, born in Groningen, Netherlands on 28 February 1967, with address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and

- Joost Johannes Tulkens, born in Someren, Netherlands on 26 April 1973, with address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting resolves that the first Company's financial year shall begin on the day of the present deed and end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (€ 2,500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, à L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de 1.284.531 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé), étant l'associé unique de Lexington Programming Services Ltd, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, les Iles Cayman et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 79636 (la Société),

représentée par Camilo Luna, avocat, demeurant professionnellement au 33 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2011 à Buenos Aires, aux fins de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. que Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l. est l'associé unique de la Société et que par conséquent la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée; qu'en conséquence celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans préavis;

II. que l'Associé a décidé par résolution écrite en date du 24 mai 2011, (i) que la Société cesse d'exister en tant que société existante et organisée sous les lois des Iles Cayman et qu'elle continue à exister en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société depuis les Iles Cayman vers le Grand-duché de Luxembourg.

III. qu'il résulte de (i) un bilan de la Société en date du 15 mai 2011 (le Bilan) que l'actif net de la Société s'élève à 1.395.452,28 USD (un million trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis et vingt-huit centimes) ce qui correspond au moins aux capitaux propres de la Société et (ii) une certificat délivré par la direction de la Société (le Certificat), que depuis la date du bilan, aucun changement important dans les affaires de la Société n'a eu lieu, qui aurait déprécié la valeur des actifs nets de la Société (des copies de (i) les résolutions écrites de

l'Associé visée à l'article II ci-dessus, (ii) le Bilan et (iii) le Certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement), et

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. transfert du siège social de la Société et de l'administration centrale de Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69, Dr Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, Iles Cayman au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à compter du 24 mai 2011 et, par conséquent, changement de la nationalité de la Société d'une nationalité des Iles Cayman par une nationalité luxembourgeoise;

2. continuation de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de " Lexington Programming Services S.à r.l." et modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) en vue de son transfert et sa continuation au Grand-duché de Luxembourg et la fixation du capital social de la Société à 20.000 USD représenté par des parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, détenues par l'Associé et d'attribuer à la prime de réserve 1.375.452,28 USD;

3. approbation du bilan d'ouverture de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

4. confirmation de l'établissement du siège social de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,;

5. nomination de nouveaux gérants de la Société;

6. détermination des dates de l'exercice social de la Société, et

7. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société et le lieu de son administration centrale de Caledonian Trust (Cayman) Limited, Caledonian House, 69, Dr Roy's Drive, PO Box 1043, Grand Cayman KY1-1102, Iles Cayman au 13 -15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à compter du [jour] mai 2011.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société, actuellement des Iles Cayman pour une société de nationalité luxembourgeoise et que pareille modification n'affecte pas la continuité de la vie de la Société qui restera une seule et même personne morale.

Deuxième résolution

Basé sur le Bilan ainsi que sur le Certificat, la valeur de l'actif net de la Société s'élève à 1.395.452,28 USD (un millions trois cent quatre-vingt quinze mille quatre cent cinquante-deux dollars et vingt-huit centimes des États-Unis d'Amérique).

En conséquence, l'Assemblée décide de:

(i) allouer 20.000 USD (vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique) au capital social de la Société représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, détenues par l'Associé; et

(ii) Allouer à la prime de réserve la différence entre l'actif net et le capital social de la Société pour un montant de 1.375.452,28 USD (un million trois cent soixante quinze mille quatre cent cinquante deux dollars et vingt huit centimes des États-Unis d'Amérique).

L'Assemblée décide en outre de continuer la Société sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "Lexington Programming Services S.à r.l." et de modifier et de refondre complètement les Statuts en vue de son transfert et sa continuation au Grand-duché de Luxembourg, comme suit:

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe une société à responsabilité limitée de nom "Lexington Programming Services S.à r.l." (La Société).

Art. 2. Objet social.

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg-ville par une décision du gérant / conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modifications au capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Partage des profits.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Parts sociales indivisibles.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Cession de parts sociales.

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. La mort, la suspension des droits civils, Insolvabilité ou de faillite des associés.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gestion.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres (comprenant au moins un gérant A et un gérant B) est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance (comprenant au moins un gérant A). Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, un avis de convocation concernant toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B. Cette convocation peut être dispensée lorsque les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité du gérant (s).

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les assemblées générales des associés.

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

L'article 15. - Droits de vote des, quorum et de majorité

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire / Réviseur d'entreprises agréé.

Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan d'ouverture de la Société en tant que société luxembourgeoise à partir du 27 mai 2011.

Quatrième résolution

La réunion confirme l'établissement du siège social de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée désigne comme gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Alberto Imar, né à Buenos Aires, Argentine le 21 Décembre 1961 dont l'adresse est à Tequendama I - Apto.203, Parada 6, Punta Del Este, Uruguay; et

- Paul Savoldelli, né en Californie, États-Unis d'Amérique, le 12 Février 1959, dont l'adresse est à 5332 Ravine Dr, Dallas, Texas;

L'Assemblée désigne comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Johanna Dirkje Martina, née à Groningen, Pays-Bas le 28 Février 1967, avec adresse au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Joost Johannes Tulkens, né à Someren, Pays-Bas le 26 avril 1973, avec adresse au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice de la première société commence le jour du présent acte et se termine le 31 Décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Luna, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juin 2011. Relation: EAC/2011/7324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011104290/522.

(110119966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Oltima Art, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 1, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 156.673.

—
EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Les membres du conseil de gérance

Référence de publication: 2011107336/12.

(110121080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TNA Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.401.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107364/10.

(110120266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Amisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 162.212.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2011 que:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31.10.1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont a été nommée second gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL DE GERANCE

Signature

Référence de publication: 2011107591/16.

(110123938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Camelot Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.807.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les présents comptes annuels rectifiés au 31.12.2007 remplacent les comptes annuels 2007 enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2008 sous la référence LSO CW/09330 et déposés au R.C.S. Luxembourg, le 02 décembre 2008 sous la référence L080176701.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour le Conseil d'administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2011107413/15.

(110121468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Centrale Agricole du Marketing et des Echanges, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.962.

Procès verbal de réunion des associés du 15 juillet 2011

Les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. coop. se sont réunies le 15 juillet 2011 à 11.30 h à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de Madame Andrée MAQUIL comme gérant de la société.

Ils ont nommé nouveau gérant, Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 16, rue de Dreibern. Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 15 juillet 2011.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. coop.

Signatures

Le conseil d'administration / Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011107414/17.

(110121658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Northern Blue 2009 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.645.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle
des Actionnaires de la Société en date du 30 juin 2011*

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de Madame Petra J. S. Dunselman en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;

- Renouveler le mandat de Monsieur Bernard Herman Hoftijzer en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;

- Renouveler le mandat de Madame Zamyra H. Cammans en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;

- Nommer KPMG Audit, domicilié à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 103.590 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109753/21.

(110124153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Centralfood-Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.963.

—
Procès verbal de réunion des associés du 15 juillet 2011

Les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. coop. se sont réunies le 15 juillet 2011 à 11.30 h à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de Madame Andrée MAQUIL comme gérant de la société.

Ils ont nommé nouveau gérant, Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 16, rue de Dreibern. Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 15 juillet 2011.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. coop.

Signatures

Le conseil d'administration / Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011107415/17.

(110121662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II», Containers Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107416/10.

(110121802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvanie Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

CEP II Co Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011107417/17.

(110121664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.017.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvanie Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.
CEP II Participations S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011107418/17.

(110121690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Le Bilan au 31.12.10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107421/10.

(110121795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.711.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.
CEP III Participations S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011107419/14.

(110122073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:
- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.
CETP II Participations S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011107420/17.

(110121697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II», Container Terminal.
R.C.S. Luxembourg B 88.577.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107422/10.

(110121804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.548.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107423/10.

(110121800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Chinna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 72.267.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de CHINNA S.A. SPF

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011107424/13.

(110121402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

ServiceAcademy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 8.813.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin,

Entre les soussignés:

- 1) La société anonyme de droit luxembourgeois I.B.C.C., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de-Luxembourg sous le numéro B 87442, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Manfred Wöltche, dûment habilité aux fins des présentes,
- 2) La société de droit luxembourgeois Marcel GROSBUSCH & Fils S.à r.l, ayant son siège social à L-5691 Ellange, 10-11 Z.I. du Triangle Vert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31650, représentée par son gérant, Monsieur René Grosbusch,
- 3) La société anonyme de droit luxembourgeois REKX S.A., ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, 2a ZARE Ilot EST, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70362, représentée par Madame Doris Bintner, agissant en qualité d'administrateur dûment habilitée aux fins des présentes,
- 4) La société anonyme de droit luxembourgeois DELVAUX PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5955 Itzig, 11 rue de Contern, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144202, représentée par son administrateur unique, Monsieur Jeannot Delvaux,
- 5) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois STOLL SAFETY, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88873, représentée par son directeur, Monsieur Benoît Knecht, dûment habilité aux fins des présentes.
- 6) La société anonyme de droit luxembourgeois INTERFIDUCIAIRE S.A., agissant sous le nom commercial IF-Group, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.376, représentée par Monsieur Lucien Komes agissant en qualité d'administrateur dûment habilité aux fins des présentes,
- 7) La société de droit luxembourgeois ERNSTER S.à r.l., ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 27 Rue du Fossé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29547, représentée par son gérant, Monsieur Fernand Ernster,
- 8) La société anonyme de droit luxembourgeois HOSPILUX S.A., ayant son siège social à L-5324 Contern, 1 rue des Chaux, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21022, représentée par Monsieur Claude Bindels, agissant en qualité d'administrateur dûment habilité aux fins des présentes,

9) La société de droit luxembourgeois LoBoSol S.à r.l., ayant son siège social à L-6926 Flaxweiler, 28 Rue Berg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 355882, représentée par son gérant technique, Monsieur Andreas P. Wolfsteller, dûment habilité aux fins des présentes,

10) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Horsch Entsorgung GmbH., ayant son siège social à L-1718 Luxembourg, 51 Rue Haute, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36426, représentée par son gérant, Monsieur Fernand Becker, dûment habilité aux fins des présentes,

11) clc, Confédération Luxembourgeoise du Commerce, association sans but lucratif de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 7 Rue Alcide de Gaspéri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 5.163, représentée par son Directeur, Monsieur Thierry Nothum, dûment habilité aux fins des présentes,

Lesquels comparants ont arrêté les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront membres par la suite comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une association sans but lucratif sous la dénomination de «ServiceAcademy», régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée, ainsi que par les présente statuts.

Cette dénomination sera toujours précédée ou suivie immédiatement des mots «association sans but lucratif» ou «a.s.b.l.» en abrégé.

Art. 2. L'association a pour objet d'entreprendre pour une meilleure prestation de services.

De manière générale, l'association peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui est de nature à en faciliter l'accomplissement ou son développement.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Titre II. Composition de l'association, Admission des membres, Démissions, Exclusions

Art. 5. Composition de l'association.

5.1. L'association se compose:

- de membres fondateurs,
- de membres actifs,
- de membres d'honneur.

Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois (3)

5.2. Les membres fondateurs sont les personnes physiques ou morales signataires des présents statuts à l'origine de la constitution de l'association, et qui sont également membres du Conseil d'Administration,

Les membres fondateurs ont le droit de participer aux décisions, délibérations et votes du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'association.

5.3. Sont admissibles comme membres actifs de l'association les personnes physiques ou morales qui entendent participer directement à la vie de l'association et qui acceptent de verser la cotisation prévue à l'article 21 des présents statuts.

5.4. Sont admissibles comme membres d'honneur de l'association, toute personne physique ou morale s'intéressant au développement des activités de l'association. Les membres d'honneur ne sont pas tenus au paiement d'une quelconque cotisation et ne sont donc pas titulaires de droits au sein de l'association.

Art. 6. Admission des membres de l'association.

6.1. La qualité de membre de l'association s'acquiert pour toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, s'intéressant à l'objet social de l'association, qui déclare adhérer aux présents statuts, et sur sa demande écrite adressée au siège de l'association. Le Conseil d'administration procède à l'examen de la demande d'adhésion en s'entourant de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Celui-ci, après examen de la demande, décidera à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées de l'admission ou non du candidat; le refus d'admission n'aura pas besoin d'être motivée.

6.2. La qualité de membre fondateur, initialement réservée aux membres ayant constitué l'association et signataires des présents statuts, pourrait être éventuellement conférée par résolution du Conseil d'administration prise à l'unanimité de ses membres. La qualité de membre actif ou de membre d'honneur de l'association est conférée par résolution du Conseil d'administration prise à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées. Ces décisions sont prises souverainement, sans que le Conseil d'administration ou l'un quelconque de ses administrateurs soit tenu de communiquer les motifs de son refus ou de son acceptation.

6.3. Une fois l'accord du Conseil d'administration obtenu conformément aux dispositions du présent article, la qualité de membre est acquise sans limite de temps, sous réserve du versement annuel de la cotisation prévue à l'article 21 des présents statuts, pour les membres fondateurs et actifs.

Art. 7. Droits reconnus aux membres de l'association.

7.1. Chaque membre de l'association a le droit de se voir notifier la tenue des Assemblées Générales, ainsi que d'y participer.

7.2. Chaque membre fondateur et actif a le droit de demander au Conseil d'administration l'inscription d'une matière particulière à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante, si tant est que cette demande soit formulée au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette dernière.

7.3. Chaque membre fondateur et actif de l'association a le droit de prendre part aux opérations menées par l'association, sous réserve du respect des régies figurant le cas échéant au règlement intérieur de l'association.

7.4. Chaque membre fondateur et actif a le droit de recevoir sur demande toute information concernant tant l'association que les activités de celles-ci, ainsi qu'une copie de ses relevés de recettes et dépenses.

7.5. Chaque membre fondateur dispose d'une voix qu'il est libre de faire valoir pour chaque scrutin de chaque Conseil d'Administration et chaque Assemblée Générale de l'association.

7.6. Les membres actifs sont libres d'assister aux Assemblées Générales et disposent du droit de vote lors de la tenue des Assemblées Générales.

7.7. Les membres d'honneur sont libres d'assister à ces Assemblées Générales, mais ne disposent d'aucun droit de vote.

7.8. Les membres de l'association, qui sont des personnes morales, sont représentés aux Assemblées Générales par un représentant personne physique qu'ils désignent, et qu'ils investissent du pouvoir d'exercer les droits attachés à leur droit de vote éventuel.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre de l'association cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires,

La qualité de membre se perd, dans les cas suivants;

a) par démission volontaire adressée par écrit au Conseil d'Administration;

b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle prévue à l'article 21 des présents statuts dans les délais prévus., et un mois après une mise en demeure adressée par lettre recommandée restée infructueuse, pour les membres fondateurs et actifs de l'association;

c) par exclusion

L'exclusion est prononcée par le conseil d'administration pour des motifs graves, tels que:

- refus de se conformer aux statuts, décisions, règlement intérieur ou instructions de l'association;

- comportements portant préjudice aux intérêts ou à la renommée de l'association;

- agissements nuisant au climat d'entente indispensable au bon fonctionnement de l'association;

L'intéressé doit, au préalable, avoir été invité à fournir des explications.

L'exclusion doit être ratifiée à la majorité des deux tiers des voix exprimées par la première assemblée générale subséquente. En attendant, le membre fondateur et/ou actif sanctionné par le Conseil d'Administration est suspendu de ses fonctions.

Art. 9. Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article 8 des présents statuts, ainsi que ses ayants-droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire, ni dépôt de marque. Les cotisations et droits d'inscription versés restent acquis à l'association.

Titre III. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale de l'association régulièrement constituée représentera tous les membres de l'association. Elle est le pouvoir souverain de l'association. Elle détient les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi ou reconnus par les présents statuts.

Sont notamment de sa compétence:

a) toutes modifications des statuts de l'association;

b) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;

c) l'approbation des budgets et des comptes;

d) la fixation des cotisations;

e) la décharge de la gestion des administrateurs;

f) la dissolution volontaire de l'association;

g) l'exclusion de membres.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième (1/5) au moins des membres fondateurs et actifs de l'association.

Les membres représentant au moins un vingtième (1/20) de la dernière liste annuelle de l'association peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale de l'association. Une telle requête doit être adressée au siège social de l'association par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les membres de l'association sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'Assemblée Générale délibère valablement pour autant que la majorité des membres de l'association soit présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint et sur nouvelle convocation comportant le même ordre du jour, une deuxième assemblée est valablement constituée indépendamment, du nombre de membres présents ou représentés.

Tout membre fondateur et tout membre actif de l'association a droit à une (1) seule voix. Tout membre de l'association pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Les décisions d'une assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise par une assemblée générale extraordinaire réunissant les deux-tiers (2/3) de ses membres sur première convocation, à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Art. 12. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de l'association ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Un registre de procès-verbaux est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement de registre.

Titre IV. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres fondateurs au moins et de onze (11) membres fondateurs au plus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des membres de l'association à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de l'association, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance, pourra être temporairement comblée par le Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il est également habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un(e) Président(e); un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

Il se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois eue les intérêts de l'association l'exigeront.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés. En cas de partage, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, l'association est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration, ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil d'Administration dans les limites de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Conseil d'Administration; poursuites et diligences de son Président.

Titre V. Exercice social et Comptes

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Les comptes de l'association sont tenus et réglés par le Trésorier du Conseil d'Administration qui en rend régulièrement rapport au Conseil d'Administration lequel soumet le compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé (bilan) pour approbation à l'assemblée générale, annuelle, ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 20. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un commissaire aux comptes dans le but de vérifier à la fin de l'exercice, les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital, dans ce cas, ce dernier soumet son rapport à l'Assemblée Générale qui est appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Titre VI. Cotisations

Art. 21. Le montant des cotisations annuelles respectives des membres fondateurs et actifs est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant de ces cotisations annuelles ne peut cependant excéder mille euros (1 000,-EUR) par membre.

Art. 22. Les cotisations respectives des membres fondateurs et actifs de l'association sont recouvrables à partir du 1^{er} décembre pour l'année suivante, et sont exigibles à compter du 1^{er} janvier de celle-ci.

Art. 23. Les cotisations des nouveaux membres actifs voir fondateurs sont recouvrables à compter de leur admission, pour l'année en cours. Le montant de ces cotisations est recalculé au prorata des mois restants à courir jusqu'au 31 décembre de l'année d'admission.

Art. 24. Toute inscription (ou réinscription en cas de radiation) peut être soumise, outre les cotisations fixées, au paiement d'un droit d'entrée dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et qui devra être acquitté dans le même temps que la première cotisation.

Art. 25. Les cotisations et droits d'inscription acquittés par les membres fondateurs et actifs de l'association restent acquis à l'association, et ne peuvent en aucun cas leur être restitués.

Titre VII. Dons

Art. 26. Toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière par tous moyens des dons d'une valeur n'excédant pas 30.000,-Euros et prenant la forme de libéralités entre vifs ou testamentaires. L'association est cependant autorisée à accepter des dons supérieurs à trente mille euros (30.000,-EUR) à titre conservatoire et dans l'attente d'une autorisation du Ministère de la Justice luxembourgeois.

Art. 27. Par exception à l'article 26 des présents statuts, toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière des dons sans limite de montant, sous réserve que ces dons prennent la forme de libéralités entre vifs effectuées par virement bancaire provenant d'un établissement de crédit autorisé à exercer ses activités dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Titre VIII. Règlement intérieur

Art. 28. Le Conseil d'administration a la possibilité de voter un règlement intérieur de l'association précisant les droits, devoirs et obligations de ses membres qui ne seraient pas réglés par les présents statuts. Le cas échéant, chaque membre pourra prendre connaissance audit règlement au siège de l'association, où il sera affiché à la vue de tous et dans un lieu accessible à tous. Une copie de ce règlement pourra être demandée par tout membre sur simple demande écrite adressée au secrétaire du Conseil d'administration.

Art. 29. Le non respect de ce règlement sera le cas échéant constitutif d'une faute grave pour le membre qui s'en rend coupable. L'association se réserve le droit d'initier toute poursuite contre l'un de ses membres ou anciens membres qui lui aura causé un préjudice du fait de la violation de son règlement intérieur.

Titre IX. Modifications des statuts

Art. 30. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers de ses membres sur première convocation. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées.

Art. 31. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre X. Dissolution. Liquidation

Art. 32. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée,

En cas de dissolution de l'association, l'actif net restant après acquittement du passif reçoit l'affectation à déterminer par l'Assemblée Générale qui aura prononcé la dissolution.

Titre XI. Liste des membres

Art. 33. La liste des membres de l'association annexée aux présents statuts sera complétée annuellement par l'indication dans l'ordre alphabétique ces modifications intervenues parmi les membres de l'association, dans les trois mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 34. La mise à jour et le dépôt de la liste des membres de l'association auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, devra être effectuée dans les trois mois à compter de la clôture de l'exercice social, et pour la première fois avant le 1^{er} avril 2012.

Titre XII. Dispositions générales

Art. 35. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les membres de l'association se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'association et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Fait à Luxembourg, en quinze exemplaires originaux, chaque membre fondateur conservant le sien.

Pour I.B.C.C. / Pour Marcel GROSBUSCH & Fils S.à r.l.

M. Manfred Wöltche / M. René Grosbusch

Pour REKA S.A. / Pour DELVAUX PARTICIPATIONS S.A.

Madame Doris Bintner / M. Jeannot Delvaux

Pour STOLE SAFETY / Pour INTERFIDUCIAIRE S.A.

M. Benoît Knecht / M. Lucien Komes

Pour ERNSTER S.à r.l. / Pour HOSPILUX S.A.

M. Fernand Ernster / M. Claude Bindels

Pour LoBoSol S.à r.l. / Pour Horsch Entsorgung GmbH.

M. Andreas P. Wolfsteller / M. Fernand Becker

Pour cic, Confédération Luxembourgeoise du Commerce

M. Thierry Nothum

Référence de publication: 2011108033/300.

(110123646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Crossroads S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107425/11.

(110121659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CTR Machinery S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 147.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107427/11.

(110121654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

DesCap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107428/10.

(110121809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Don Quichote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 7A, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 142.307.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107429/10.

(110121424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.317.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011107466/12.

(110121674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Del Corso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 53, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 105.260.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 20 juillet 2011 que le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Fort Bourbon, L 1249 Luxembourg

vers le

53, rue Glesener, L 1631 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour la société

«DEL CORSO»

14 rue du Fort Bourbon

L-1249 Luxembourg

Mme Paula Margarida Gomes Brilhante De Almeida

L'associé unique

Référence de publication: 2011107431/19.

(110121395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107435/11.

(110121587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.235.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107436/10.

(110121823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Les comptes annuels consolidés au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Minit S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011107497/14.

(110121835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.542.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107437/10.

(110121819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

EXTRAIT

En date du 22 juillet 2011, l'assemblée générale de la Société a approuvé la démission de Monsieur Pascal Aujoux comme gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011107439/13.

(110121350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011107440/11.

(110121351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Finavest, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 14.037.

La nouvelle adresse de Audiex S.A. est la suivante: 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2011

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs

- Andrea Riffeser Monti, administrateur de sociétés, demeurant 106, Via Enrico Mattei, I-40138 Bologna
- Georges Arendt, administrateur de sociétés, demeurant 9, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg
- Jacques Loesch, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et
- Pietro Moggi, avocat, demeurant 10, Via Somaini, CH-6901 Lugano

pour un terme prenant fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire, la société AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg pour un terme prenant fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finavest

Signature

Référence de publication: 2011108723/20.

(110124574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2011:

1. Démission de Monsieur Markus Lehner de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

2. Démission de Monsieur Germain Senlis de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

3. Election de Madame Amy Maria Kelly, née le 3 avril 1978 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

4. Election de Monsieur Frank Hans Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011112001/23.

(110126838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECLIPP L

Signature

Référence de publication: 2011107441/13.

(110122032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Egos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107442/10.

(110121801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

BJS Holdings 1 SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 161.945.

En date du 20 juillet 2011, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital d'un montant de 24.327.406 USD représenté par l'émission de 24.327.406 nouvelles parts sociales.

BJ General Holdings SECS LLC, déjà associé de la Société, a acquis ces nouvelles parts sociales.

De sorte que l'actionnariat se compose comme suit:

- BJ General Holdings SECS LLC détient 2 607 606 406 parts sociales

- BJ Holdings 1 LLC détient 1 parts sociale

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings 1 SNC

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011107630/17.

(110123361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Semfra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.399.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twentieth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company governed by the Cypriot laws "Dopron Holding Limited", established and having its registered office in CY-3106 Limassol, Gr. Xenopoulou 17, registered with the Department of Registrar of Companies and official Receiver of Cyprus under the number HE 280199,

here represented by Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Semfra S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, sale, development, promotion, negotiation, valuation, rental and management of any real estate property, build or not.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 19. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "Dopron Holding Limited", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
- 2) The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the sole signature of the manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois cypristes "Dopron Holding Limited", établie et ayant son siège social à CY-3106 Limassol, Gr. Xenopoulou 17, inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" de la République de Chypre sous le numéro HE 280199,

ici représentée par Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Semfra S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est la vente, l'achat, l'échange, la mise en valeur, la promotion, la négociation, l'expertise, la location, et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Dopron Holding Limited", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
2. La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la seule signature de la gérante.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. LAC/2011/33156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105586/282.

(110120993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Aviartner LH3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 110.098.

L'an deux mille onze, le vingt juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Aviartner LH2 S.à r.l.", en liquidation, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110114,

représentée par son liquidateur, société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376,

ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, savoir Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Aviartner LH3 S.à r.l.", en liquidation, (la "Société"), ayant eu son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf et dont le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 27 juin 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110098, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-

LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 4 janvier 2006,

et que la Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, agissant en remplacement dudit notaire Henri HELLINCKX, en date du 5 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 19 mars 2010.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, et de modifier subséquemment les première et troisième phrases de l'article 3 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 3. Siège social.** Le Société a son siège social à Bertrange.

(...)

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune sur simple résolution du (des) gérant(s).

(...)"

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DESCHAMPS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. LAC/2011/33161. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110712/49.

(110127403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Rembrandt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.583.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt I S.à. r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011107509/14.

(110121417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107444/10.

(110121821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.
R.C.S. Luxembourg B 139.509.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107445/10.

(110121911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.
R.C.S. Luxembourg B 139.509.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107446/10.

(110121912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Janac Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Statuts coordonnés en date du 18 janvier - Acte n° 25 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011107471/12.

(110121742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.
R.C.S. Luxembourg B 139.509.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107447/10.

(110121914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Unitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 69.447.

Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 28. Dezember 2010 in Grevenmacher

Die Generalversammlung beschließt die Mandate des Verwaltungsrates und des Delegierten des Verwaltungsrates für eine Dauer von 6 Jahren wie folgt zu erneuern:

- Herrn Christian Vogel, Diplomingenieur, geboren am 06.08.1960 in Trier, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves (Delegierten des Verwaltungsrates).

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung VOGEL SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE L'INGÉNIEURIE S.à.r.l. mit Sitz in Grevenmacher.

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIPL.-ING. HENNER VOGEL & SOHN GmbH mit Sitz in D-54290 Trier, Weberbach 23.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Senningerberg, den 28. Dezember 2010.

Für gleichlautende Ausfertigung

Herr Christian Vogel

Référence de publication: 2011109060/20.

(110124504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Ferinox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.570.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107449/10.

(110121898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011107450/10.

(110121428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107451/10.

(110121989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107452/10.

(110121994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Rembrandt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.389.950,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt II S.à. r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011107510/14.

(110121418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107453/10.

(110121998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107454/10.

(110122000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107455/10.

(110122002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 29 juillet 2011, que:

1. Monsieur Christophe Reitemeier, né le 7 décembre 1965, à Metz (France), a démissionné de sa fonction en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 avril 2011;

2. Monsieur Eric Franck Maurice Premet, né le 27 septembre 1960, à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2013;

3. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Metals Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011111977/21.

(110126884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Genius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JUIL. 2011.

Pour: *GENIUS INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011107456/15.

(110121262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107596/9.

(110123593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107457/10.

(110121292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Cegyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue T.G. Smith.

R.C.S. Luxembourg B 58.432.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010 que:

- M. Miguel Marroquin né le 8 novembre 1978 à Madrid et demeurant a 25c, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de M. Nestor Didelot, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

- M. David Gomez né le 30 juillet 1960 à Maracaibo/Venezuela à et demeurant a 18, Cité Millewée L-8064 Bertrange est nommé administrateur en remplacement de M. Louis Reiles, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Le mandat de révision confié à Ernst&Young étant arrivé à son terme, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Référence de publication: 2011111595/17.

(110128220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.